

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2021

LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ANIMALE - (N° 3791)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 70

présenté par

M. Viry, M. Meyer, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine,
M. Hemedinger, Mme Trastour-Isnart, M. Brun et Mme Bouchet Bellecourt

ARTICLE 3

À l'alinéa 3, substituer aux mots:

« à leur bien-être et à leur santé, »

les mots:

« au respect, au bien-être et à la santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement de précision.

Il vise à ajouter le « respect » dans les conditions à remplir par les fourrières et refuges, pour qu'elles puissent accueillir les animaux errants.

Le respect de la cause et de la condition animale sont deux éléments essentiels.